

LE SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE MISSIONS « SPORT »



Toutes les associations affiliées (dont les comités et associations UFOLEP) bénéficient de l'agrément « service civique » de la Ligue de l'enseignement.

Cet agrément donne la possibilité aux comités UFOLEP (régionaux ou départementaux) ou aux associations affiliées de renforcer leurs ressources humaines par des jeunes volontaires et d'engager de nouvelles actions de développement sportif.

Le service civique permet à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans de consacrer de 6 à 12 mois à une mission d'intérêt général dans le domaine du sport, au sein d'une association en bénéficiant d'une indemnité, d'un accompagnement et de formations.

L'UFOLEP nationale vous propose plusieurs fiches pratiques qui pourront vous aider à définir les missions du volontaire en lien avec les priorités fédérales du PND 3 :

- sport santé
- sport et pratique des seniors
- sport et pratiques des personnes en situation de handicaps
- développement des activités sportives et éducatives dans les territoires ruraux

Pour tout renseignement sur le dispositif : un responsable du service civique est à votre disposition dans chacun des départements. Trouvez votre contact sur : www.servicecivique.laligue.org .

L'UFOLEP Nationale se tient également à votre disposition pour une aide sur chacune des missions pouvant être menées au sein de votre structure. Un correspondant vous sera proposé dans le Cont@ct du 15 septembre.

SERVICE CIVIQUE A L'UFOLEP
FICHE PRATIQUE « SPORT SANTE »

Le Champ d'actions

Dans le cadre de son projet de développement, l'Ufolep a défini des priorités concernant des publics « en marge » de la pratique sportive associative. Parmi ces publics, ceux présentant des problèmes de santé (troubles cardio vasculaires – nutrition – hygiène...). L'Ufolep souhaite renforcer et développer sa capacité à accueillir ces publics éloignés de la pratique sportive ; il s'agit de favoriser et d'optimiser l'accès à la pratique sportive non compétitive de ces personnes dans le but de contribuer à leur santé et leur intégration sociale.

L'Ufolep est soucieuse et consciente des enjeux (économiques, politiques, sociaux) relatifs à l'accès et à l'intégration de ces personnes aux activités physiques et sportives ; ici la pratique sportive est considérée comme un moyen d'accompagnement privilégié visant l'amélioration chez le pratiquant de sa santé physique et psychologique, mais aussi un levier déterminant en matière de réduction des risques sanitaires (troubles cardio vasculaires par exemple) ainsi qu'un vecteur de prévention et d'intégration sociale.

Fort de son maillage associatif (près de 10 000 associations sportives réparties sur l'ensemble du territoire), l'Ufolep souhaite accueillir des volontaires en service civique afin de développer et mettre en œuvre auprès du réseau associatif les projets et actions relatives au sport et à la santé.

LE TERRITOIRE REGIONAL

1. QUELLES SONT LES MISSIONS QUI PEUVENT ETRE CONFIEES ?

Formation :

- Sensibiliser le réseau, dans le cadre des formations fédérales, à l'intégration et à l'accompagnement de personnes présentant des problèmes de santé
- Participer à la mise en place d'actions de formation spécifiques au(x) public(s) visé(s) dans le cadre de leur accès aux pratiques sportives
- Participer à l'adaptation des pratiques sportives dans le cadre des problématiques « santé » rencontrées

Organisation d'évènement(s) :

- Participer à l'organisation d'évènement(s) afin de sensibiliser et d'informer le réseau et/ou les partenaires aux pratiques d'accueil des personnes présentant des troubles sanitaires.

Diagnostic territorial :

- Participer à la réalisation d'un diagnostic territorial afin d'élaborer une stratégie régionale Ufolep. Ce diagnostic territorial (interne – réseau et externe – partenariats) doit déboucher sur un plan d'actions « sport santé » associant région et départements Ufolep.

Communication :

- Participer à l'information des différents acteurs (partenaires – réseau...) des activités spécifiques du comité auprès des publics présentant des problèmes de santé
- Participer à l'élaboration d'outils spécifiques (événements – formation – communication)
- Participer à l'actualisation et à l'enrichissement du site internet du comité sur les activités « sport santé »

Accompagnement des comités départementaux :

- Participer à l'accompagnement et au soutien des comités départementaux Ufolep qui développent des actions « sport santé » (mutualisation d'actions, d'outils...)

2. QUEL PEUT ÊTRE LE PROFIL DU VOLONTAIRE ?

- Avoir moins de 26 ans (possibilité pour les boursiers 3 et 4 ou les bénéficiaires du RSA)
- Compétences dans le domaine du management des activités physiques et sportives et du sport pour tous
- Une expérience ou une formation spécifique relative aux problématiques « sport et santé »
- Maîtrise de la méthodologie de projet
- Maîtrise d'outils informatiques (word – Excel – Power point...)

3. QUELLES ACTIONS PEUVENT ETRE MENEES PAR LE VOLONTAIRE ?

Projet Ufolep Bretagne, s'adresser à Gaëlle ARZUR – CTS Ufolep Bretagne au 06 68 95 08 28 ou par mail à arzurgaelle@yahoo.fr

Projet relatif à l'insertion par le sport de personnes souffrant de maladies chroniques et exposées à des difficultés d'ordre social. Cette action vise, sur trois départements bretons, à améliorer la qualité de vie des sujets souffrant de pathologies cardiovasculaires. La priorité est de rompre l'isolement et le repli sur soi lié à la maladie et lutter contre une exclusion des pratiques de loisirs et de santé.

LE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL

1. QUELLES SONT LES MISSIONS QUI PEUVENT ETRE CONFIEES ?

Accompagnement du réseau associatif Ufolep :

- Participer à l'information et à l'accompagnement des associations sportives à l'intégration et à l'accompagnement de personnes présentant des problèmes sanitaires (label fédéral « sport santé » par exemple)
- Participer à la coordination des actions associatives
- Participer à l'élaboration et/ou à l'enrichissement des outils fédéraux

Vie sportive :

- Participer au recensement des bonnes pratiques fédérales sur le territoire départemental
- Participer à l'accompagnement, à l'information, et à la sensibilisation des commissions techniques départementales à l'adaptation des activités sportives et à l'accueil des publics présentant des problèmes de santé

Organisation d'évènement(s) :

- Contribuer à la sensibilisation et à l'information de l'intégration des personnes présentant des problèmes de santé au sein des associations Ufolep (journée « sport santé », journée multisports...)

Communication :

- Participer à la valorisation des actions du comité auprès des différents acteurs et partenaires
- Participer à la proposition d'une offre sportive adaptée du département (animation de cycles d'activités individualisées, organisation de rencontres inter associations, mutualisation des pratiques).

2. QUEL PEUT ETRE LE PROFIL DU VOLONTAIRE ?

- Avoir moins de 26 ans (possibilité pour les boursiers 3 et 4 ou les bénéficiaires du RSA)
- Compétences dans le domaine du management des activités physiques et sportives et du sport pour tous
- Une expérience ou une formation spécifique relative aux problématiques « sport et santé »
- Maîtrise d'outils informatiques (word – Excel – Power point...)

3. QUELLES ACTIONS PEUVENT ETRE MENEES PAR LE VOLONTAIRE ?

Projet Ufolep 47, s'adresser à Bertrand BEDIN – délégué départemental Ufolep 47 au 05 53 77 05 34 ou par mail à ufolep47@laligue-fol47.org

Projet Ufolep 24, s'adresser à Patrick MANS – délégué départemental Ufolep 24 au 05 53 02 44 15 ou par mail à ufolep@laligue24.org

QUELS ENGAGEMENTS POUR LE COMITE, L'UFOLEP NATIONALE ET LA LIGUE ?

- Indemnité financière (440 € aide de l'état + 100 € versés par le comité sous une forme qui reste à définir)
- Formation Monitorat - PSC1 (comité – Ufolep nationale)
- Formation continue - FPC ou FCF ou stage annuel (Ufolep nationale)
- Stage des dirigeants – congrès de Périgueux (Ufolep nationale)
- 3 jours de formation civique (organisation Ligue)
- Accompagnement dans la réalisation des missions et dans la réflexion du volontaire sur son projet d'avenir (Ligue – fédérations)
- Un réseau de collaboration (Ufolep et Ligue)

SERVICE CIVIQUE A L'UFOLEP FICHE PRATIQUE « SPORT SENIOR »

Le Champ d'actions

Dans le cadre de son projet de développement, l'Ufolep a défini des priorités concernant des publics « éloignés » de la pratique sportive associative. L'Ufolep souhaite renforcer et développer sa capacité à accueillir et répondre aux besoins du public senior. Il s'agit de favoriser et d'optimiser l'accès à la pratique sportive compétitive ou non de ce public dans le but de répondre à leurs attentes et leurs besoins.

L'Ufolep est soucieuse et consciente des enjeux (économiques, politiques, sociaux) relatifs à l'ensemble des catégories composant le public « senior » au travers notamment de l'accès à une pratique sportive régulière et à l'utilisation du sport comme outil privilégié de gestion, de prévention et d'amélioration de la qualité de vie.

Forte de son maillage associatif (près de 10 000 associations sportives réparties sur l'ensemble du territoire), l'Ufolep souhaite accueillir des volontaires en service civique afin de développer et mettre en œuvre auprès du réseau associatif les projets et actions relatives au sport et à la santé en direction du public senior.

LE TERRITOIRE REGIONAL

1. QUELLES SONT LES MISSION QUI PEUVENT ETRE CONFIEES ?

Formation :

- sensibiliser dans le cadre des formations fédérales à l'intégration et à l'accompagnement du public senior dans le cadre d'une activité sportive régulière ;
- sensibiliser dans le cadre des formations fédérales à la mise en place de module prévention et santé en direction du public senior ;
- participer à l'adaptation des pratiques sportives dans le cadre des problématiques « santé » rencontrées.

Organisation d'évènement(s) :

- participer à l'organisation d'évènement(s) afin de sensibiliser et d'informer le réseau et/ou les partenaires aux pratiques d'accueil du public et ou à la prise en compte de l'outil sport dans le cadre d'une démarche prévention, santé en direction des seniors.

Diagnostic territorial :

- participer à la réalisation d'un diagnostic territorial afin d'élaborer une stratégie régionale Ufolep. Ce diagnostic territorial (interne – réseau et externe – partenariats) doit déboucher sur un plan d'actions « sport senior » associant région et départements Ufolep.

Communication :

- informer les différents acteurs (partenaires – réseau...) des activités spécifiques du comité auprès des publics présentant des problèmes de santé ;
- participer à l'élaboration des outils spécifiques (événements – formation – communication) ;
- participer à l'actualisation et l'enrichissement du site internet du comité sur les activités « sport senior » et veiller à son actualisation.

Accompagnement des comités départementaux :

- participer à l'accompagnement et au soutien des comités départementaux Ufolep qui développent ou souhaite développer des actions « sport senior » (mutualisation d'actions, d'outils, mise en réseau...).

2. QUEL PEUT ÊTRE LE PROFIL DU VOLONTAIRE ?

- avoir moins de 26 ans (possibilité pour les boursiers 3 et 4 ou les bénéficiaires du RSA) ;
- compétences dans le domaine du management des activités physiques et sportives et du sport pour tous ;
- une expérience ou une formation spécifique relative aux problématiques « sport et santé » et ou « sport senior » ;
- maîtrise de la méthodologie de projet ;
- maîtrise d'outils informatiques (word – Excel – Power point...).

3. QUELLES ACTIONS PEUVENT ETRE MENEES PAR LE VOLONTAIRE ?

Projet Ufolep Centre (S'adresser à Benoit BEAUR – ARD Ufolep Centre). benoitbeaur@wanadoo.fr
Projet relatif à la promotion des Activités physiques et Sportives et de leurs bienfaits en direction du public senior. Sous forme d'une structure itinérante sur 6 étapes de la région centre. Les journées s'articulant autour de temps de débats, d'échanges, de distribution de matériel promotionnel, de temps d'initiation.

4. LES PARTENAIRES QUI PEUVENT ETRE MOBILISES SUR UN PROJET « SPORTS SENIOR » DU COMITE ?

- DGAS, DSS, CRAM, Agences régionales pour la santé
- Comités d'éducation pour la Santé
- CHU et établissements de santé, maisons de retraite
- Professionnels de santé
- Associations de malades et de prévention
- UFR STAPS
- Conseil régional

LE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL

1. QUELLES SONT LES MISSION QUI PEUVENT ETRE CONFIEES ?

Accompagnement du réseau associatif Ufolep :

- participer à l'information et à l'accompagnement des associations sportives à l'intégration et à l'accompagnement du public senior ;
- participer à l'information et à l'accompagnement des associations sportives sur les possibilités de partenariat avec les structures accompagnement le public senior (maisons de retraite, etc...) ;
- participer à la coordination des actions associatives ;
- participer à l'enrichissement et/ou à l'élaboration des outils fédéraux.

Vie sportive :

- participer au recensement des bonnes pratiques fédérales sur le territoire départemental ;
- participer à l'accompagnement, l'information, et la sensibilisation des commissions techniques départementales à l'adaptation des activités sportives et à l'accueil du public sénior.

Organisation d'évènement(s) :

- contribuer à la sensibilisation et à l'information de l'accompagnement du public senior et au bienfait des Activités Physiques et Sportives en direction de celui-ci au sein des associations Ufolep (journée « sport santé », journée multisports...) ;

Communication :

- valoriser les actions du comité auprès des différents acteurs et partenaires ;
- proposer une offre sportive adaptée du département (animation de cycles d'activités individualisées, organisation de rencontres inter associations, mutualisation des pratiques, mise en réseau).

2. QUEL PEUT ETRE LE PROFIL DU VOLONTAIRE ?

- avoir moins de 26 ans (possibilité pour les boursiers 3 et 4 ou les bénéficiaires du RSA) ;
- compétences dans le domaine du management des activités physiques et sportives et du sport pour tous ;
- une expérience ou une formation spécifique relative aux problématiques « sport et santé » et ou « sport senior » ;
- maîtrise d'outils informatiques (word – Excel – Power point...).

3. QUELLES ACTIONS PEUVENT ETRE MENEES PAR LE VOLONTAIRE ?

- Cf. Ufolep 24 (s'adresser à Patrick MANS – délégué départemental). patrick@laligue24.org
Caravane Sport Senior : Projet relatif à la promotion des Activités physiques et Sportives et de leurs bienfaits en direction du public senior. Sous forme d'une structure itinérante, les journées s'articulent autour de temps de débats, d'échanges, de distribution de matériel promotionnel, de temps d'initiation.
- Cf. Ufolep 23 (s'adresser Veronique MICHNOWSKY – déléguée départemental). ufolep23@wanadoo.fr : Projet en direction des maisons de retraite s'articulant autour des notions de prévention et de santé par la pratique sportive.

4. LES PARTENAIRES QUI PEUVENT ETRE MOBILISES SUR UN PROJET « SPORTS SENIOR » DU COMITE ?

Agences régionales pour la santé

- Comités d'éducation pour la Santé
- CDAS, CCAS, Centres sociaux, CHRS...
- CHU et établissements de santé, maisons de retraite
- Associations de malades et de prévention
- UFR STAPS
- Le conseil général
- le CNDS
- Les collectivités territoriales

QUELS ENGAGEMENTS POUR LE COMITE, L'UFOLEP NATIONALE ET LA LIGUE ?

- indemnité financière (440 € aide de l'état + 100 € pour les bénéficiaires du RSA ou boursiers échelon 3 et 4 + 100 € versés par le comité sous forme de prestation) ;
- formation PSC1 (comité) ;
- formation continue - FPC ou FCF ou stage annuel (Ufolep nationale) ;
- stage des dirigeants – congrès de Périgueux (Ufolep nationale) ;
- 3 jours de formation civique (organisation Ligue) ;
- accompagnement dans la réalisation des missions et dans la réflexion du volontaire sur son projet d'avenir (comité) ;
- un réseau de collaboration (Ufolep et Ligue).

<p style="text-align: center;">SERVICE CIVIQUE A L'UFOLEP FICHE PRATIQUE « SPORT HANDICAPS »</p>
--

Le champ d'actions

A travers son action de développement, l'UFOLEP contribue à une pratique sportive pour tous favorisant l'accueil de nouveaux publics dont les personnes en situation de handicap.

Consciente des enjeux sociétaux autour de l'intégration et de l'accompagnement des pratiquants sportifs ayant un handicap, l'UFOLEP s'engage dans le développement et la promotion des pratiques multisports et « partagées » handi-valides.

« Partager » une pratique renvoie à la notion « du vivre ensemble » : ce sont donc toutes les pratiques handi-valides, mais également tous les projets associatifs qui rassemblent différents publics dans le cadre d'activités ou de responsabilités sportives.

Ainsi, l'enjeu d'accueillir un volontaire en service civique est de développer de nouveaux projets au sein des comités UFOLEP en dynamisant les actions développées.

LE TERRITOIRE REGIONAL

1. QUELLES SONT LES MISSIONS QUI PEUVENT ETRE CONFIEES ?

Formation :

- sensibiliser dans le cadre des formations fédérales à l'intégration et à l'accompagnement de personnes en situation de handicap dans des activités sportives ;
- participer à la mise en place du brevet fédéral « Pratiques Multisports et Partagées » (handi / valides) ;
- participe à la mise en place du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) sur la connaissance des publics ayant un handicap moteur et/ou mental.

Organisation d'évènement(s)

- contribuant à l'accueil de personnes en situation de handicap : journées multisports handi – valides, journées de sensibilisation

Diagnostic territorial

- participe à la réalisation d'un diagnostic territorial pour l'élaboration d'une démarche régionale UFOLEP et d'un plan d'actions « sport handicaps » (forces, faiblesses, opportunités, menaces).

Communication :

- participe à l'information des activités du comité auprès des acteurs du handicap (UFOLEP nationale, MDPH, DRJSCS, conseil régional ...).
- participe à l'animation le site internet du comité sur les activités « sport handicaps ».
- participe à l'élaboration d'outils spécifiques de communication.

Accompagnement des comités départementaux

- participe à l'accompagnement et au soutien des comités départementaux qui développent des actions « sport et handicaps » (mise en place d'un centre de ressources, mutualisation d'actions, d'outils ...).

2. QUEL PEUT ÊTRE LE PROFIL DU VOLONTAIRE ?

- avoir moins de 26 ans (possibilité pour les boursiers 3 et 4 ou les bénéficiaires du RSA)
- compétences dans le domaine du management des activités physiques et sportives et du « sport pour tous » ;

VIE FEDERALE

- une formation ou une expérience auprès des personnes en situation de handicap ;
- sens du contact et des relations humaines ;
- maîtrise de la méthodologie de projet ;
- maîtrise d'outils informatiques (word – excel – power point ...).

3. QUELLES ACTIONS PEUVENT ETRE MENEES PAR LE VOLONTAIRE ?

Participation à la réalisation d'un diagnostic territorial

UFOLEP Nièvre – s'adresser à Fabrice SAUVEGRAIN – délégué départemental et régional au 03 86 71 97 33 ou par mail à ufolep58@fol58.org (structure n'ayant pas accueilli de Service Civique Volontaire).

Pour élaborer son plan d'actions autour de ses 3 axes de développement (sport pour tous, sport santé et sport social), le comité départemental de la Nièvre a procédé pendant 5 mois à un diagnostic territorial sur l'offre sportive proposée aux personnes en situation de handicap et aux établissements spécialisés. Pour cela, le comité s'est appuyé sur divers études documentaires, des rencontres d'acteurs, une enquête menée sur la pratique des APS. Ce diagnostic a permis d'élaborer un programme d'activités présenté à 14 établissements qui accueillent des jeunes ou des adultes déficients (cross, rencontres inter établissements, séjours sportifs, échanges de pratiques, mise en place d'un pool matériel et de ressources pédagogiques à disposition ...). Un programme santé / équiligym a également été construit avec certains établissements.

La deuxième étape du projet sera de créer des passerelles avec les associations UFOLEP du territoire.

LE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL

1. QUELLES SONT LES MISSIONS QUI PEUVENT ETRE CONFIEES ?

Accompagnement du réseau associatif Ufolep :

- participe à l'information et l'accompagnement des associations sportives à l'intégration et l'accompagnement de personnes en situation de handicaps (label fédéral « accueil handicaps ») ;
- participe à la sensibilisation des responsables associatifs à l'accueil de personnes handicapées (organisation de rencontres, colloques ...)
- participe à la coordination des actions associatives ;
- participe à l'enrichissement des outils fédéraux existants ;
- participe à l'ouverture des rencontres sportives ou des manifestations départementales aux structures spécialisées et/ou aux personnes en situation de handicaps.

vie sportive

- participe au recensement des bonnes pratiques fédérales sur le territoire ;
- participe à l'accompagnement des commissions techniques départementales pour l'adaptation des activités sportives, tout en développant de nouvelles activités.

Organisation d'évènement(s)

- contribue à l'accueil de personnes en situation de handicap : journées multisports handi – valides, journée de sensibilisation

Communication

- participe à la valorisation des actions du comité auprès des différents acteurs (UFOLEP nationale, MDPH, DDCS, conseil général, handiguide ...).

Partenariats :

- participe à la définition d'une offre sportive adaptée auprès d'établissements spécialisés du département (animation de cycles d'activités adaptées, organisation de rencontres inter établissement, mise en place d'un centre de ressources). Cette action doit s'inscrire comme complémentaire aux activités traditionnelles de l'établissement en vue de l'intégration progressive des personnes en milieu dit « ordinaire ».

2. QUEL PEUT ÊTRE LE PROFIL DU VOLONTAIRE ?

- avoir moins de 26 ans (possibilité pour les boursiers 3 et 4 ou les bénéficiaires du RSA) ;
- compétences dans le domaine du management des activités physiques et sportives et du « sport pour tous » ;
- une formation ou une expérience auprès des personnes en situation de handicap ;
- maîtrise d'outils informatiques (word – Excel – Power point ...).

3. QUELLES ACTIONS PEUVENT ETRE MENEES PAR LE VOLONTAIRE ?

Participation à l'organisation d'évènements

UFOLEP Rhône – s'adresser à Romain TRAVERSAZ, délégué départemental au 09 50 53 34 17 ou par mail à rtraversaz@ufolep-69.com (structure ayant accueilli un Service Civique Volontaire).

Le comité départemental a mis en place un programme annuel de journées multisports favorisant les pratiques mixtes handi / valides et familiales. La personne accueillie sur le dispositif SCV a participé au montage du projet, à l'accueil des différents publics, à la recherche d'associations supports et de structures souhaitant participer aux actions.

LES PARTENAIRES QUI PEUVENT ETRE MOBILISES SUR UN PROJET « SPORT HANDICAPS » DU COMITE ?

- Conseil régional et les conseils généraux
- Collectivités locales et leurs groupements
- CNDS
- Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)
- Associations d'établissements spécialisés : ADAPEI, délégation départementale de l'APF.
- Etablissements spécialisés
- Cellule régionale « sports handicaps » (DRJSCS)
- UFR STAPS qui proposent une licence ou un master Activités Physiques Sportives Adaptées (APSA)

QUELS ENGAGEMENTS POUR LE COMITE, L'UFOLEP NATIONALE ET LA LIGUE ?

- indemnité financière (440 € aide de l'état + 100 € pour les bénéficiaires du RSA ou boursiers échelon 3 et 4 + 100 € versés par le comité sous forme de prestation) ;
- formation PSC1 (comité) ;
- formation continue - FPC ou FCF ou stage annuel (Ufolep nationale) ;
- stage des dirigeants – congrès de Périgueux (Ufolep nationale) ;
- 3 jours de formation civique (organisation Ligue) ;
- accompagnement dans la réalisation des missions et dans la réflexion du volontaire sur son projet d'avenir (comité) ;
- un réseau de collaboration (Ufolep et Ligue).

SERVICE CIVIQUE A L'UFOLEP FICHE PRATIQUE « SPORT EN MILIEU RURAL »
--

Le champ d'actions

La conception, la conduite et l'évaluation de politiques sportives et éducatives dans les territoires ruraux, font parties des objectifs de l'UFOLEP.

L'impulsion de projets territoriaux « partagées » avec les collectivités territoriales et d'autres acteurs du monde rural sont nécessaires pour répondre aux enjeux de la société (la valorisation du patrimoine local, l'animation et l'aménagement des territoires, et une forme de réponse à la demande sociale des habitants).

Le Plan Fédéral de Développement a défini l'axe « Territoires » comme prioritaire afin d'adapter notre fédération aux nouvelles organisations territoriales :

- adapter nos structures fédérales (renforcer le rôle des comités UFOLEP comme centres de ressources) ;
- favoriser les mutualisations et encourager les coopérations associatives à tous les niveaux.

LE TERRITOIRE REGIONAL

1. QUELLES SONT LES MISSIONS QUI PEUVENT ETRE CONFIEES ?

Formation :

- participe au développement de politiques sportives en milieu rural pour la conquête de nouveaux territoires, prenant en compte les attentes et les besoins des habitants ; dans le cadre des formations fédérales ;
- participer à la mise en place de formations de bénévoles associatifs en milieu rural.

Organisation d'évènement(s)

- participe à l'intégration de la dimension « développement durable » des manifestations sportives autour des 3 piliers : environnement, social et économique.

Diagnostic territorial

- participe à la réalisation d'un diagnostic territorial pour l'élaboration d'une démarche régionale UFOLEP et d'un plan d'actions de développement sportif dans les territoires ruraux (forces, faiblesses, opportunités, menaces).

Partenariat

- participe à l'identification des territoires à investir en proposant des pistes de développement et de partenariat avec des collectivités territoriales.

Accompagnement des comités départementaux

- participe à l'accompagnement et au soutien des comités départementaux qui développent des actions « sports en milieu rural » (diffusion de bonnes pratiques, d'actions, d'outils ...).

2. QUEL PEUT ÊTRE LE PROFIL DU VOLONTAIRE ?

- avoir moins de 26 ans (possibilité pour les boursiers 3 et 4 ou les bénéficiaires du RSA)
- compétences dans le domaine du management des activités physiques et sportives et du «sport pour tous» ;
- une formation ou une expérience auprès des personnes en situation de handicap ;

VIE FEDERALE

- sens du contact et des relations humaines ;
- maîtrise de la méthodologie de projet.
- maîtrise d'outils informatiques (word – Excel – Power point ...).

3. QUELLES ACTIONS PEUVENT ETRE MENEES PAR LE VOLONTAIRE ?

Participation au développement d'activités multisports en milieu rural

UFOLEP Marne – s'adresser à Yvan Favaudon – *secrétaire général de la Ligue départementale au 03 26 84 32 26 ou par mail à dq@laligue51.org (structure n'ayant pas accueilli un Service Civique Volontaire).*

Le projet d'animation sportive en milieu rural que tente d'initier l'UFOLEP de la Marne depuis deux ans s'appuie sur des opportunités émergentes : construction d'un gymnase intercommunal multifonctions, présence d'un relais local, centre "CED" de la Ligue de l'enseignement.

La labellisation du CLSU du Val d'Ante, obtenue en 2009, constitue un point de départ, prétexte au développement du projet et au positionnement du centre comme référent local en faisant adhérer progressivement l'environnement immédiat à la démarche (collectivités, associations présentes, population,...).

Dans ce cadre, la démarche est progressive. Avec la communauté de communes, le comité départemental UFOLEP a proposé, en septembre 2009, une véritable fête du sport sur des pratiques associatives existantes, de nouvelles activités et la pratique familiale (environ 100 participants).

Depuis, l'intérêt est de maintenir notre présence à travers des dimanches thématiques sur des pratiques sportives non exploitées sur le secteur (certains jeux collectifs, APPN, tir à l'arc,...). La mise en oeuvre de ces actions s'apparente à la poursuite d'un diagnostic de terrain : connaissance des publics, connaissance des acteurs locaux, reconnaissance de notre positionnement.

A terme, les objectifs sont de :

- susciter la création de nouvelles activités, qui pourraient être fédérées par le centre du Val d'Ante, avec notre appui en termes de formation et de structuration ;
- prendre en compte la diversité des publics (seniors, écoles de sport ...) ;
- faire rayonner plus fortement le centre Ligue auprès de la population et au sein de la vie associative.

LE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL

1. QUELLES SONT LES MISSIONS QUI PEUVENT ETRE CONFIEES ?

Accompagnement du réseau associatif Ufolep :

- participe à la promotion et à la coordination des projets inter associatifs sur un même territoire (privilégier l'échelon intercommunal) ;
- enrichir les outils fédéraux existants.

Vie sportive

- participe à la collaboration des commissions techniques départementales ;
- participe à la coordination des actions périscolaires et éducatives (accompagnement éducatif, ...)
- participe au développement des actions « sports santé » (voir fiche pratique SCV).

Organisation d'évènement(s)

- contribue à l'accueil de différents publics cibles en milieu rural : petite enfance (écoles de sport ...), pratiques familiales et seniors ;
- participe à l'intégration d'un volet culturel dans les évènements multisports organisés par le comité départemental et/ou leurs associations qui valorisent le patrimoine local ;
- participe à la prise en compte de l'éco responsabilité des manifestations départementales UFOLEP.

Communication

- participe à la valorisation des actions du comité auprès des différents acteurs et partenaires ;
- participe à la définition d'offres sportives adaptées aux territoires (nouvelles pratiques, nouvelles activités, nouveaux formats, animation de cycles d'activités itinérants, organisation de rencontres inter associations, mutualisation des pratiques).

Partenariats :

- participe à la valorisation des actions pour engager une collaboration avec les collectivités territoriales.

2. QUEL PEUT ÊTRE LE PROFIL DU VOLONTAIRE ?

- avoir moins de 26 ans (possibilité pour les boursiers 3 et 4 ou les bénéficiaires du RSA) ;
- compétences dans le domaine du management des activités physiques et sportives et du «sport pour tous » ;
- une formation ou une expérience auprès des personnes en situation de handicap ;
- Maîtrise d'outils informatiques (word – Excel – Power point ...).

3. QUELLES ACTIONS PEUVENT ETRE MENEES PAR LE VOLONTAIRE ?

Participation à la mise en œuvre du projet « sport seniors » en milieu rural

Ufolep Creuse - s'adresser à Jean Luc GIRAUD – délégué départemental au 05 44 00 05 57 ou par mail à ufolep23@wanadoo.fr (structure n'ayant pas accueilli de Service Civique Volontaire).

L'une des nombreuses actions développées en zone rurale par le comité départemental de la Creuse témoigne des champs d'intervention et de collaboration riches pour l'UFOLEP.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Creuse et le Conseil Général ont mis en relation la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et le comité départemental UFOLEP sur la thématique de la prévention des chutes en milieu rural. Les deux structures collaborent pour sensibiliser les seniors. Dans un premier temps, la CPAM 23, qui souhaite toucher un public sur des territoires isolés, présente le projet aux associations de retraités. Selon les demandes, le projet se met en place dans les petites communes ou au niveau des communautés de communes. Le comité UFOLEP est chargé d'animer pour des personnes âgées de plus de 55 ans, des ateliers « équilibre » par cycle de 12 séances, en complément des ateliers « aménagement de la maison » et « nutrition ». Pendant 10 séances, les seniors travaillent, entre autres, sur l'oreille interne, les déplacements, la mobilité articulaire, le travail cardio-vasculaire, le travail au sol et le relevé du sol. Des tests spécifiques sont organisés en début et fin d'atelier pour mesurer l'évolution de chaque participant. L'objectif est de faire en sorte que les personnes retrouvent confiance en elles et poursuivent l'action en pratiquant une activité physique régulière telle que la randonnée, la danse ou l'aquagym.

LES PARTENAIRES QUI PEUVENT ETRE MOBILISES SUR UN PROJET « SPORTS EN MILIEU RURAL » DU COMITE ?

- Conseil régional et conseils généraux
- Collectivités locales et leurs groupements (intercommunalités, communes ...)
- DRJSCS et DDCS
- CNDS
- Office National des Forêts (ONF)
- CPAM
- Instituts de formation (UFR STAPS, IUT, écoles) : aménagement du territoire, développement culturel, tourisme ...
- ADEME régionale

QUELS ENGAGEMENTS POUR LE COMITE, L'UFOLEP NATIONALE ET LA LIGUE ?

- indemnité financière (440 € aide de l'état + 100 € pour les bénéficiaires du RSA ou boursiers échelon 3 et 4 + 100 € versés par le comité sous forme de prestation) ;
- formation PSC1 (comité) ;
- formation continue - FPC ou FCF ou stage annuel (Ufolep nationale) ;
- stage des dirigeants – congrès de Périgueux (Ufolep nationale) ;
- 3 jours de formation civique (organisation Ligue) ;
- accompagnement dans la réalisation des missions et dans la réflexion du volontaire sur son projet d'avenir (comité) ;
- un réseau de collaboration (Ufolep et Ligue).